

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 18 novembre 2022

**CP2022_11_43
id. 6625**

Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)

Sont absents :

M. BEQ, Mme NEGRE

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**SOUTIEN À LA STRUCTURATION ET À LA MISE EN RÉSEAU
DES OFFICES DE TOURISME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GRAND-SUD TARN-ET-GARONNE**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques dans la mesure où elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans ce cadre, le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs pour la période de 2017 à 2021 a été approuvé par délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017. Ce dernier décline les politiques en matière de tourisme sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et des pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, à l'étude et à la création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, à travers la formation et des outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière de soutien à la structuration et à la mise en réseau des offices de tourisme permet de soutenir les projets de création ou de développement des sites internet et d'outils numériques à vocation touristique compatible avec le système d'informations touristiques départemental et régional, permettant ainsi la mutualisation de l'information.

Le financement départemental

Le taux de la subvention départementale est fixé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT pour 3 ans.

Il est proposé d'examiner le dossier de demande de subvention suivant.

Porteur de projet : Communauté de Communes
Grand Sud Tarn-et-Garonne
Création d'un site internet dédié au tourisme
(dossier 00005181)

Par délibération du conseil communautaire du 18 mai 2022, la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne a approuvé le projet de création d'un site internet dédié à la valorisation touristique de Grand Sud Tarn-et-Garonne et de ses prestataires touristiques.

Elle sollicite de ce fait, une subvention pour l'hébergement, la conception et la mise en œuvre de ce site internet qui intervient dans un contexte de mise en réseau de l'offre touristique à échelle départementale, avec l'agence de développement touristique (ADT) et régionale, avec le comité régional du tourisme (CRT).

Ce futur site internet contribuera également au renforcement de la marque de territoire « destination insolite », dans laquelle s'inscrit déjà un certain nombre de propositions touristiques, telles que celui de la pente d'eau à Montech.

De plus, suite à la réalisation d'un état des lieux, trois thématiques phares ont été identifiées :

- vignes et terroir
- patrimoine et culture
- eau, nature et activités de loisirs

Le coût :

Le coût de cette opération s'élève à 22 500 € HT.

La subvention départementale proposée :

La subvention proposée du Département s'élève à 6 000 € et correspondant à 30 % du coût du projet ramené à une dépense subventionnable plafonnée à 20 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Département de Tarn-et-Garonne	6 000 €
- Autofinancement de la commune.....	16 500 €

Total HT	22 500 €

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, Programme P029 Opération O005 Enveloppe E14 – Natana 1369-204141 SF 94.

Autorisation de Programme 2022 (FTOT)	12 000 €
Engagement à la présente commission	6 000 €
Restant disponible sur l'exercice 2022	6 000 €

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental du tourisme et des loisirs 2017-2021,

Considérant le projet de création d'un site internet dédié au tourisme, de la Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre de la politique en faveur du soutien à la structuration et à la mise en réseau des offices de tourisme, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant de 6 000 € à verser à la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne pour la création d'un site internet dédié au tourisme ;
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés sur l'exercice en cours sur l'imputation Programme P029 Opération O005 Enveloppe E14 – Natana 1369-204141 SF 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL